

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 510 Subvention d'équipement (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles. (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e) ;

Vu l'avis du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 8.000 euros est attribuée à l'Association Les Pas Sages des Vignoles, 33, rue des Vignoles (20e) pour l'équipement en matériel informatique et d'enregistrement vidéo de la salle polyvalente. 2018-02572 / 185820.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Pas Sages des Vignoles la convention jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 20421, rubrique 3121, AP 18-03870, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO